

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Madame Sophie GILLOT, 1^{ère} adjointe.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (arrivée à 19 heures 15), Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU (arrivée à 20 heures 05), Madame Jennifer GODIN (arrivée à 19 heures 30), Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS (arrivée à 19 heures 25), Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur le Maire, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN ayant donné pouvoir à Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Thierry MARQUIS ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DUBOIS

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants	26

DCM n°090/2023 – 3.2.1	Cession du bien communal cadastré section AB numéros 226 et 227 (1 boulevard de la Ferronnays)
-------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur COUTY

Le logement communal situé au numéro 1 du boulevard de La Ferronnays, cadastré section AB numéro 226, d'une contenance de 01a 23ca, et section AB numéro 227, d'une contenance de 04ca, est vacant depuis le 26 janvier 2023.

Ce bien est composé d'une maison d'habitation sur trois niveaux avec une courette et un abri de jardin.

Les membres du bureau municipal, réunis le 14 février 2023, ont proposé que ce bien soit mis en vente. À noter qu'un nettoyage important des trois niveaux serait à prévoir en amont.

Les membres de la commission communale patrimoine, réunis le 23 février dernier, ont également émis un avis favorable à la mise en vente de ce bien avec la réalisation d'une prestation de ménage.

Il est précisé que les frais d'acte et de négociation seraient supportés par les acquéreurs.

Un plan permettant de localiser les parcelles concernées par la présente vente a été transmis aux élus par courriel le 22 mars 2023.

Considérant la visite dudit bien en date du 02 février 2023 par l'agence POINSOT Immobilier de VALLONS-DE-L'ERDRE qui a estimé la valeur vénale de ce bien entre 85 000,00 euros et 90 000,00 euros nets vendeur,

Considérant l'avis émis par les membres du bureau municipal le 14 février 2023,

Considérant l'avis du service d'évaluation domaniale en date du 16 février 2023, avis ayant une durée de validité de douze mois, estimant la valeur vénale de ce bien à 89 000,00 euros, assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession, sans justification particulière, à 80 000,00 euros (valeur arrondie),

Considérant l'avis émis par les membres de la commission communale patrimoine le 23 février 2023,

Sur avis des membres du bureau municipal, réunis le 28 février 2023, après présentation de l'estimation remise par le service d'évaluation domaniale,

Madame PETITRENAUD demande le montant de la prestation de nettoyage. Monsieur COUTY répond 760,00 euros environ. Il précise que l'ensemble de la maison doit être nettoyé. Madame RICHARD ajoute que ce nettoyage s'explique en partie par l'humidité de ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUIT** les avis émis par les membres du bureau municipal et de la commission communale patrimoine ;
- **MET EN VENTE** le bien immobilier communal situé au numéro 1 du boulevard de la Ferronnays, cadastré section AB numéros 226 et 227, d'une contenance totale de 01a 27ca, au prix de 90 000,00 euros nets vendeur ;
- **PREND ACTE** que les frais d'acte et de négociation seront supportés par les acquéreurs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en vente ce bien auprès des agences immobilières et des études notariales installées sur la commune et dans les communes environnantes ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

À noter qu'une délibération devra être prévue préalablement à la signature du compromis et d'acte de vente pour ce bien immobilier communal.

Délibération publiée le 11 avril 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DUBOIS**



Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
ID : 044-200078079-20230328-DCM090_2023-DE